

Département de la SARTHE
Commune de Ruaudin

Date de convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

DÉLIBÉRATION N°13
Séance du : 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Madame Carole HEULOT,
Mesdames, Messieurs VERNET Christian, PEDEMAS Muriel, BOUTIMAH Nadia, LOISON Samuel, RUDET Chantal,
BREMOND Laurent, THIREAU Célia, BREVARD Yannick, LAIZEAU Emilie, LALA Christophe, MAINGARD Liliane,
CHAPUIS Pascal, GOETHAL Laurie, MOIREAU Annick, JODEAU Dominique, BRIFAUT Philippe, CHEDANE Patricia,
DOIZÉ Daniel, LEBALLEUX Marie-France.

Absents excusés

Mme Sylvie LEFFRAY
MM Didier CHOUTEAU, Guillaume SALAUD.

Pouvoir(s)

Mme Sylvie LEFFRAY donne procuration à **Mme Chantal RUDET**
M. Didier CHOUTEAU donne procuration à **M. Samuel LOISON**
M. Guillaume SALAUD donne procuration à **M. Christian VERNET**

Secrétaire de séance : **M. Christian VERNET**

Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin
Point 13 Lignes directrices de gestion

Madame le Maire présente au Conseil municipal les lignes directrices de gestion qui s'appliquent pour la gestion du personnel communal.

Celles-ci sont fixées après avis du Comité Social Territorial.

Après information faite auprès du conseil municipal, Mme le Maire prendra un arrêté pour leur mise en œuvre sur la commune de Ruaudin.

Le Conseil municipal prend acte, pas de vote.

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance



Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin